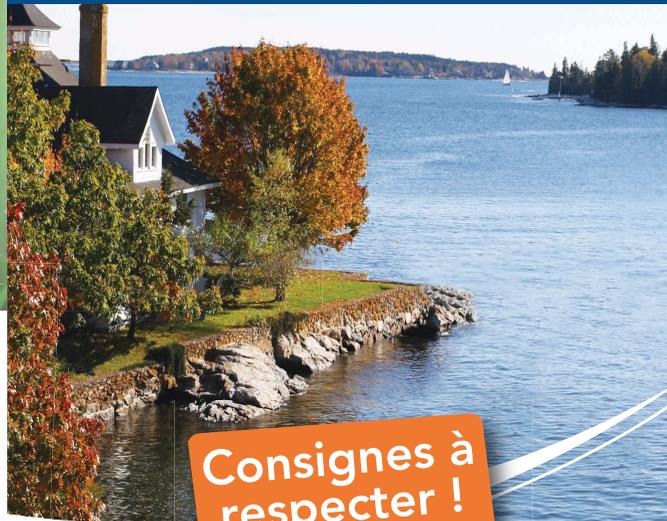


SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES



**Consignes à
respecter !**



Les bureaux de la Régie sont ouverts
du lundi au vendredi de 8h à 16h.

Pour les urgences seulement, en
dehors des heures d'ouverture
de la Régie, vous pouvez joindre :

Sani Saint-Basile
au 1 800 203-8827

OU Gaudreau Environnement
au 1 877 758-8378 poste 1

Selon les indications sur l'avis de
vidange transmis par votre
municipalité.



Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

laregieverte.ca

1300, chemin du Site
Neuville (Québec) G0A 2R0
Téléphone: 418 876-2714 poste 204
Sans frais : 1 866 760-2714 poste 204
Courriel: fosses@rrgmrp.com



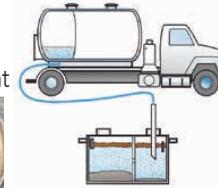
Vidange de la fosse

Toutes les fosses
septiques
standards
avec champ
d'épuration seront
vidangées selon la
technique de la
vidange sélective.

Cette technique
consiste à pomper
les liquides et
les solides
séparément. La
partie liquide est
filtrée à 99,98%
et retournée
directement
dans la fosse.
Le liquide ainsi
filtré contient des
éléments qui
favorisent le bon
fonctionnement de
la fosse septique.

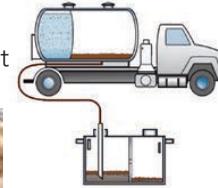
Étape 1

Aspiration
du surnageant



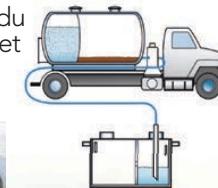
Étape 2

Aspiration
des boues et
des écumes



Étape 3

Traitement du
surnageant et
retour à
l'installation



Une fois la vidange
de la fosse effectuée,
un accroche-porte
sera laissé sur place.

Le saviez-vous?

Après la vidange, une
fosse septique ne
contiendra que du
liquide filtré.

Fosse de rétention

On retrouve également des fosses scellées (rétention) sans système de traitement secondaire. Ces compartiments fermés ne laissent échapper aucun liquide. Ce type d'installation nécessite une vidange complète, de manière à **éviter les débordements**. Vérifiez le niveau régulièrement. Un détecteur de niveau peut être installé.

Signes de problèmes

- Le gazon recouvrant votre champ d'épuration est particulièrement vert;
- L'eau tarde à être évacuée par les conduits;
- Une odeur d'égout se dégage à proximité de votre champ d'épuration;
- Un liquide gris ou noir apparaît à la surface du terrain;
- L'analyse de l'eau de votre puits ou de celui de votre voisin révèle une contamination.

Si votre fosse est munie d'un préfiltre à la sortie du compartiment qui mène à l'élément épurateur, pensez à le nettoyer.

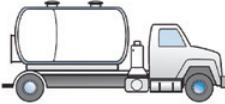
Conseils pratiques

- Éviter d'utiliser des doses excessives de produits nettoyants;
- Utiliser des produits nettoyants biodégradables;
- Ne pas déverser de résidus domestiques dangereux;
 - Éviter de nettoyer vos pinces dans l'évier.
 - Apporter vos résidus domestiques dangereux à l'écocentre.
- Éviter l'utilisation d'un broyeur à déchets.

Rendez votre fosse septique accessible

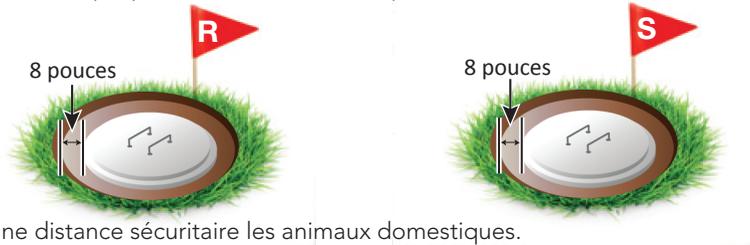
Il est très important que toutes les consignes suivantes soient respectées afin que l'entrepreneur puisse effectuer la vidange de votre installation septique.

Consignes à respecter !

- 1) Identifier votre numéro civique et vous assurer qu'il soit bien visible de la rue.
- 2) Dégager le chemin d'accès à votre propriété pour permettre le passage du camion d'une hauteur de 4 mètres (13 pieds) et d'une largeur de 4 mètres.


Le camion régulier a besoin d'un passage d'au minimum 4 m de largeur et 4 m de hauteur.
- 3) Dégager le terrain donnant accès à la fosse de telle sorte que le véhicule utilisé pour le service puisse être placé à moins de 40 mètres (130 pieds) de l'ouverture de la fosse.
- 4) Localiser l'ouverture de la fosse au plus tard la veille du premier jour de la semaine où la vidange est prévue. **Tout capuchon ou couvercle (habituellement 2) doit être dégagé au moins 8 pouces autour ainsi que sur la profondeur du couvercle pour permettre de les basculer sans difficulté et sans les briser.** Les capuchons ou couvercles des fosses doivent être dévissés (s'il y a lieu), mais non enlevés.

- 5) Enlever tout mobilier, structure ou toute autre installation bloquant l'accès aux couvercles (planches de patio, tables, pots de fleurs, etc.).
- 6) Mettre en place des repères visibles (ex. balises à neige, petit drapeau) et identifier le type d'installation si connu (S= septique, R= rétention, ou P= puisard).



- 7) Tenir à l'écart et à une distance sécuritaire les animaux domestiques.
- 8) Tout contribuable possédant un système de type « Bionest » doit en informer la Régie dans les meilleurs délais, car la pompe doit obligatoirement être arrêtée avant d'effectuer la vidange de la fosse.
- 9) Laisser les barrières ouvertes.

Frais supplémentaires applicables

Si les consignes ne sont pas respectées et que la vidange ne peut être effectuée, des frais de 50,00 \$ plus taxes applicables seront facturés au propriétaire car l'entrepreneur devra retourner une deuxième fois pour effectuer la vidange. Votre municipalité vous contactera pour planifier cette seconde visite.

Aussi, des **coûts supplémentaires s'appliquent** lorsque :

- La capacité de la fosse est de plus de 3,9 m³ (850 gallons). Un excédent est alors facturé pour chaque mètre cube additionnel.
- Le propriétaire demande une vidange de fosse. En plus du frais de base, des frais supplémentaires de 50,00 \$ plus taxes applicables et des frais de kilométrage s'ajoutent pour chaque demande.

- Des frais d'administration peuvent s'appliquer, selon votre municipalité.

Les frais supplémentaires sont établis suivant le contrat signé avec l'entrepreneur.

Pour des raisons techniques, la vidange pourrait ne pas être effectuée la semaine prévue. Elle serait alors reportée dans les jours suivants.

